

MOIS D'INVITATION et INVITATIONS SUR MISSION

Depuis l'année 2009-2010, deux formats d'invitation sont possibles à l'Université Paris Diderot, mais il convient de bien comprendre les modalités propres à chaque statut.

1. Option n°1 : Mois d'invitation (de 1 à 11 mois maximum)

Ce format correspond au statut de **chercheur invité** (réglementation MESR appliquée par la DRH) qui permet une invitation pour un ou plusieurs mois non sécable, selon 3 niveaux de rémunération (Chiffres 2011) :

- PR1 (4142 €salaire brut / 7215 €chargé = coût réel pour l'Université)
- PR2 (3779 €salaire brut / 6369 €chargé = coût réel pour l'Université)
- MCF (3108 €brut / 5314 €chargé = coût réel pour l'Université)

Attention : conformément à la réglementation du MESR, les enseignants chercheurs invités de plus de 65 ans ne peuvent percevoir de salaire.

2. Option n°2 : Invitation sur mission (pour les invitations comprises entre 15 jours et 2 mois maximum)

Ce format correspond au statut de **missionnaire invité** et consiste en un « package » : forfait voyage + indemnité de séjour.

- Forfait Voyage : de 200 € à 1000 € **maximum (sur justificatifs de dépense)**
NB : le BRI pourra s'occuper de l'achat du billet électronique de l'invité, dans le cadre du marché public et selon les mêmes conditions d'annulation ou modification
- Indemnité de séjour : 1500 € par quinzaine (**maximum et sur justificatifs de dépense**)
N.B. : son montant peut varier en fonction du pays d'origine du missionnaire.

Ce type d'invitation peut ainsi mieux convenir dans le cas de collègues qui conservent leur salaire dans leur pays d'origine (année sabbatique), qui peuvent obtenir un complément de financement dans le cadre des subventions de mobilité du programme ERASMUS (intra européen) ou ne souhaitent pas, pour des raisons fiscales, recevoir un salaire de l'université. Il est recommandé pour des invitations courtes (entre 15 jours et 1 mois).